



Laténa



Le Landeron



Lignières



Cornaux



Cressier

Les pieds en éventail, les méninges en éveil



Et si les vacances étaient aussi l'occasion de faire travailler les méninges... en s'amusant? Pour accompagner la pause estivale du Bulcom, nous vous proposons un cahier de jeux à emporter partout: à la plage, en montagne, sous un arbre ou sur votre balcon. De quoi se divertir, réfléchir et sourire entre deux moments de détente. Toute l'équipe vous remercie de votre fidélité, vous souhaite un magnifique été et vous donne rendez-vous à la rentrée, dès le 21 août 2026, pour reprendre le fil de l'actualité locale, des rencontres et des initiatives qui font la richesse de vos villages. A découvrir dès la page 11

messeiller
Lakeside Printhouse

www.messeiller.ch



Boostez votre
communication!

Cet emplacement publicitaire
est fait pour vous

Messeiller SA
Place de la Fontaine 1
Case postale 142
2034 Peseux
032 756 97 93
journal@messeiller.ch



AVIS OFFICIELS des communes

CORNAUX



HORAIRE ESTIVAL DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Horaire réduit du lundi 6 juillet au vendredi 24 juillet 2026
du lundi 3 août au vendredi 14 août 2026

Ouverture du guichet

Lundi	08h30 - 11h30
Mercredi	10h00 - 14h00 Non stop
Vendredi	08h30 - 11h30

Fermeture complète du lundi 27 juillet au vendredi 31 juillet 2026

Horaire normal dès le lundi 17 août 2026

Les autorités et le personnel communal souhaitent à toutes et à tous un bel été reposant et convivial.

CORNAUX

LA COMMUNE A LE PLAISIR DE VOUS INVITER
À SON BRUNCH POUR CÉLÉBRER LA FÊTE
NATIONALE QUI AURA LIEU À L'ESPACE
TA'TOU

1^{ER} AOÛT 2026

FÊTE NATIONALE

PROGRAMME:

10H00 OUVERTURE DU BRUNCH

11H00 APÉRITIF DE BIENVENUE

11H30 ALLOCUTION OFFICIELLE
DE M. FÉDÉRIC MAIRY,
CONSEILLER D'ÉTAT

HYMNE NATIONAL

12H30 YODLEUR CLUB ST-BLAISE

INSCRIPTION AU GUICHET DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE,
CONTRE REMISE DE "BONS-REPAS" JUSQU'AU 17 JUILLET
PROCHAIN.

PARTICIPATION DE CHF 15.-/PERS. POUR LE BRUNCH, BOISSONS
NON COMPRISES ENFANT JUSQU'À 12 ANS : GRATUIT

INSCRIPTIONS SUR PLACE : PLACES LIMITÉES AU PRIX DE CHF 20.-

COMMUNE DE CORNAUX
CHOEUR D'HOMMES & SOCIÉTÉ DE TIR

CORNAUX



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 24.07.2026 au 25.08.2026
Publication FAO n°30

Dossier SATAC n°: 122958

Parcelle(s), coordonnées: 4005-3060-4004-2281-3021 Cornaux; 2568153/1209753

Situation: Cornaux, Rue des Fontaines 9

Description de l'ouvrage: Construction d'un couvert à véhicules et 3 caves

Requérant(s): ACV Entreprises SA, 200 Neuchâtel et Tschäppät & Moret Immobilier SA, 2087 Cornaux

Demande de permis de construire: sanction définitive

Affectation de la zone: ZSBP Zone du site bâti protégé/Entrée en vigueur le 20.12.1999

Autorisation(s) spéciale(s): Art. 09.01.12 RAC (toits plats)

Particularités:

Pose de perches gabarits: Oui

Conformément à l'article 34, al. 1, de la loi sur les constructions, du 25 mars 1996, nous vous informons de la mise à l'enquête publique, par le service de l'aménagement du territoire, du dossier ci-dessus.

Les plans sont déposés au bureau communal où ils peuvent être consultés. Ils peuvent également être consultés auprès du service susmentionné.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être adressées dans le délai légal au Conseil communal, Clos St-Pierre 1, 2087 Cornaux.

Seule la demande de permis de construire parue dans la Feuille Officielle fait foi.
Cornaux, le 24 juillet 2026
CONSEIL COMMUNAL



Fête nationale



CRESSIER 2026

Vendredi 31 juillet 2026
Sur la place du village

PROGRAMME

17h30	Ouverture de la cantine
18h30 à 19h00	Apéritif de bienvenue offert par la Commune
17h30 à 03h00	Bar et cantine avec grillades et frites, tenus par la fanfare l'Espérance
20h00 à 20h15	Sonnerie des cloches
21h00	Ouverture officielle par Mme Laila Cinotti, Présidente du Conseil communal Allocution de Mme Gabrielle Pollicino, Présidente du Conseil général
21h15 à 21h45	Distribution des lampions
21h45	Cortège en musique avec la fanfare l'Espérance
22h15 environ	Cantique suisse interprété par la fanfare l'Espérance et le public Feu du 1 ^{er} août et feux d'artifices officiels Espace réservé pour les feux d'artifices des enfants

Les enfants sont sous l'entière responsabilité et la surveillance des parents !

Bal avec JPP Animation

Soupe aux pois préparée par l'ADC, offerte par la Commune

03h00 le 1^{er} août Fin de la manifestation.

La population est cordialement invitée à pavoiser !
En cas de pluie, la manifestation a lieu au centre scolaire.

CONSEIL COMMUNAL
FANFARE L'ESPERANCE

IMPRESSUM

Tirage: 11'000 ex.

Adresse: Bulcom, Place de la Fontaine 1, CP 142, 2034 Peseux
032 756 97 93, info@bulcom.ch

Publicité: Sandra Rocha, 032 756 97 93, annonces@bulcom.ch

Mise en page: Sandra Rocha, 032 756 97 93, info@bulcom.ch

Rédaction: Céline Smith Latscha, redaction@bulcom.ch, 076 324 64 50

Responsable d'édition: Sandra Rocha, 032 756 97 93, info@bulcom.ch

Abonnement: 95 francs

Délai pour les textes: mardi 17h

www.bulcom.ch - www.messeiller.ch

AVIS OFFICIELS des communes

CRESSIER



SÉCURITÉ PUBLIQUE

Nouveau partenariat avec la Ville de Neuchâtel.

Dès le 1^{er} août 2026, le Conseil communal a conclu un mandat de prestations avec la Ville de Neuchâtel portant sur la sécurité publique sur le territoire communal.

À compter de cette date, un(e) agent(e) de la Sécurité publique de la Ville de Neuchâtel, détaché(e) au profit de la commune de Cressier, patrouillera quotidiennement dans le village.

Ses principales missions seront les suivantes:

- assurer une présence préventive et de proximité, notamment aux abords des écoles;
- veiller au respect des règles de stationnement et des mesures de circulation;
- favoriser le lien social par le dialogue avec la population;
- contrôler le respect des dispositions relatives à l'utilisation du domaine public.

La Sécurité publique est joignable au 032 717 57 00, du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h00, ou par courriel à sps-securitepublique@ne.ch.

En dehors des heures de bureau ou en cas d'absence de l'agent(e), les habitantes et habitants de la commune pourront compter en cas de problème sur l'appui d'une patrouille de la Sécurité publique de la Ville de Neuchâtel, disponible du lundi au jeudi de 7h30 à 20h00 ainsi que les vendredis et samedis de 7h30 à 22h00.

Les demandes pourront être adressées à la Centrale neuchâteloise d'urgence (CNU) au 032 889 90 00.

Pour toute situation d'urgence, veuillez contacter la Police neuchâteloise au 117 ou au 032 889 90 00.

Par la signature de ce mandat de prestations, le Conseil communal entend pourvoir le poste laissé vacant par son titulaire tout en renforçant la capacité d'intervention sur le territoire communal, notamment en dehors des heures de présence de l'agent affecté à Cressier.

Conseil communal

CRESSIER



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 24.07.26 au 25.08.26

Publication FAO n° 30

Dossier SATAC n° 123983

Parcelle(s) et coordonnées: 4425 - Cressier; 2568951/1210507

Situation: Les Molières; Chemin des Malpierrez 2

Description de l'ouvrage: Rénovation de la toiture du bâtiment Est des travaux publics communaux

Requérant(s): Administration communale, 2088 Cressier

Auteur(s) des plans:

Demande de permis de construire: Sanction minime importance

Affectation de la zone: Zone industrielle 2 / Entrée en vigueur le 15.05.2002

Autorisation(s) spéciale(s): Distance à un alignement

Particularités:

La pose de perches gabarit est exigée Non

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

CRESSIER



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 24.07.26 au 25.08.26

Publication FAO n° 30

Dossier SATAC n° 123992

Parcelle(s) et coordonnées: 4751 - Cressier; 2568886/1211178

Situation: Les Crésilles; Route de Frochaux 21

Description de l'ouvrage: Modification de la topographie du terrain, construction d'un mur de soutènement

Requérant(s): Majid Charif, 2088 Cressier

Auteur(s) des plans:

Demande de permis de construire: Sanction minime importance

Affectation de la zone: Zone viticole / Entrée en vigueur le 30.06.1976

Autorisation(s) spéciale(s): Art. 24c LAT ou 24 LAT, Distance à l'axe de la route

Particularités: Bâtiment non répertorié au RACN

La pose de perches gabarit est exigée Oui

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

CRESSIER



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 24.07.26 au 25.08.26

Publication FAO n° 30

Dossier SATAC n° 123858

Parcelle(s) et coordonnées: 5666 - Cressier; 2569031/1210380

Situation: Les Anzelles; Route de Neuchâtel 51

Description de l'ouvrage: Démolition du Pavillon 954

Requérant(s): Frigemo AG, 2088 Cressier

Auteur(s) des plans: Sacha Brülhart Brülhart Ducret AG, Hauptstrasse 24, 1715 Alterswil

Demande de permis de construire: Sanction minime importance

Affectation de la zone: Zone industrielle 1 / Entrée en vigueur le 15.05.2002

Autorisation(s) spéciale(s): Zone S2

Particularités:

La pose de perches gabarit est exigée Non

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

CORNAUX - CRESSIER - LATÉNA - LE LANDERON



SALLES DE SPORT DU LITTORAL NEUCHÂTELOIS: VOTRE AVIS COMPTE!

La Région Neuchâtel Littoral (RNL), qui regroupe les 10 communes du littoral neuchâtelois (Boudry, Cornaux, Cortaillod, Cressier, La Grande Béroche, Laténa, Le Landeron, Milvignes, Neuchâtel et Rochefort) soit près de 100'000 habitants, mène une enquête afin d'identifier les besoins actuels et futurs en matière de salles de sport. Cette démarche est réalisée en collaboration avec le Canton de Neuchâtel dans le cadre du Concept cantonal du sport.

Les résultats permettront de mieux planifier le développement des salles de sport à l'horizon 2040.

Vous habitez l'une des communes de la RNL? Prenez 10 à 15 minutes pour répondre au sondage et faire entendre votre voix.

Sondage: <https://sondage.sports-mouvement.com/s/populationRNL>

Délai de participation: **31 juillet 2026**

Votre contribution est essentielle pour concevoir les futures infrastructures sportives de la région.

Région Neuchâtel Littoral



AVIS OFFICIELS des communes

LATÉNA



3 JOURS DE FÊTE À LATÉNA POUR CÉLÉBRER LE 1^{ER} AOÛT

Dans le cadre des festivités de la Fête nationale, plusieurs événements, organisés conjointement par l'association Zumbuck's et la commune, se dérouleront du 31 juillet au 2 août 2026 à la plage de Saint-Blaise :

- 31 juillet : la soirée « Sound Blaise » mettra à l'honneur la musique électronique jusqu'à 3 h du matin ;
- 1^{er} août : la Fête nationale de Laténa se déroulera dès 11 h 30, avec des concerts et des animations jusqu'à 2 h du matin ;
- 2 août : la soirée débutera par des concerts, avant de se poursuivre avec une séance de cinéma à 21 h. Fin de la manifestation à 23 h.

Pour en savoir plus, consultez notre site internet commune-latena.ch



LATÉNA



OBJETS TROUVÉS

Depuis le 1^{er} juillet, la gestion des objets trouvés n'est plus assurée par la Sécurité publique.

Pour déposer un objet trouvé ou rechercher un objet perdu, il convient désormais de s'adresser à l'Accueil de la population, au guichet de Saint-Blaise à Grand'Rue 35, durant les heures d'ouverture.

Vous pouvez également prendre contact avec nous :

- par téléphone au 032 886 65 20
- par courriel à latena.population@ne.ch



Concours photos - Laténa'titude Appel à participation

Immortalisez la beauté et l'identité du territoire de Laténa. Les meilleures photos seront récompensées et exposées dans les locaux de l'administration communale.

Qui peut participer :

- Les habitant-es de Laténa
- Les personnes ayant un lien avec la commune
- Les amateurs, amatrices et professionnel-les de la photographie

Date à retenir :

- 28 août 2026 - Date limite d'envoi des photos
- 29 septembre 2026 - Vernissage & remise des prix

Conditions de participation et règlement
sur notre site commune-latena.ch



LATÉNA

LATÉNA



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 24.07.26 au 25.08.26

Publication FAO n° 30

Dossier SATAC n° 123521

Parcelle(s) et coordonnées : 3000 - Marin - Epagnier ; 2566646/1206813

Situation : Sur les Planches ; Avenue des Champs-Montants 16C

Description de l'ouvrage : Installation d'un système de free cooling dans une zone technique clôturée

Requérant(s) : Lanval Gagnebin Systech Analytics, 2074 Marin

Auteur(s) des plans :

Demande de permis de construire : Sanction minime importance

Affectation de la zone : Zone d'activités mixtes / Entrée en vigueur le 07.06.1995

Autorisation(s) spéciale(s) :

Particularités :

La pose de perches gabarit est exigée Oui

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

LATÉNA



À LOUER | APPARTEMENT DE 3 PIÈCES ET DEMI À SAINT-BLAISE (GRAND'RUE 28)

La Commune de Laténa met en location un appartement de 3 pièces et demi d'une surface de 77 m², disponible de suite ou à convenir.

Situé au 1^{er} étage et bénéficiant d'une orientation ouest, le logement se compose de :

- Hall d'entrée ;
- Salle de bains avec douche à l'italienne, WC et lavabo ;
- Séjour ;
- Local buanderie privatif dans l'appartement ;
- Cuisine agencée ;
- Balcon ;
- Deux chambres ;
- Cave.
- WC séparé ;

Loyer : 1200 francs par mois

Charges : 180 francs par mois

Intéressé-e ?

Contactez le Service des bâtiments et des énergies pour tout renseignement complémentaire ou pour organiser une visite.

Latena.Batiments@ne.ch | 032 886 65 70

Une série de photographies du logement est disponible sur notre site internet : commune-latena.ch.



LATÉNA



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 24.07.26 au 25.08.26

Publication FAO n° 30

Dossier SATAC n° 123488

Parcelle(s) et coordonnées : 2747 - Marin - Epagnier ; 2567976/1206490

Situation : Sous les Vignes ; Rue du Champ-des-Piécettes 9

Description de l'ouvrage : Pose d'une pompe à chaleur

Requérant(s) : Armand et Geneviève Ducaux, 2074 Marin-Epagnier

Auteur(s) des plans :

Demande de permis de construire : Sanction minime importance

Affectation de la zone : Zone d'habitation à faible densité 1 / Entrée en vigueur le 07.06.1995

Autorisation(s) spéciale(s) :

Particularités :

La pose de perches gabarit est exigée Oui

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

AVIS OFFICIELS des communes

LATÉNA



CINÉMA EN PLEIN AIR | 3 SÉANCES À NE PAS MANQUER

Nous avons le plaisir de vous inviter à profiter de 3 séances de cinéma en plein air. Une belle occasion de passer une soirée conviviale en famille ou entre amis.

Programme :

- **Dimanche 26 juillet** – Un p'tit truc en plus – Plage de La Tène
- **Dimanche 2 août** – Astérix & Obélix: Mission Cléopâtre – Plage de Saint-Blaise
- **Samedi 8 août** – L'amour ouf – Plage d'Hauterive

Entrée libre. Ouverture des portes à 20 h, début de la projection à 21 h.

Pensez à apporter votre transat, plaid ou coussin pour profiter pleinement de la soirée dans les meilleures conditions.

En cas de mauvais temps, la séance sera annulée.

On vous attend nombreuses et nombreux pour ces soirées cinéma sous les étoiles !



LATÉNA



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 24.07.26 au 25.08.26

Publication FAO n° 30

Dossier SATAC n° 124066

Parcelle(s) et coordonnées: 2448 - Saint-Blaise; 2565463/1207444

Situation: Les Gougillettes; Chemin des Carrières 15

Description de l'ouvrage: Transformation d'une habitation

Requérant(s): Alain Juan, 2065 Savagnier

Auteur(s) des plans:

Demande de permis de construire: Sanction minime importance

Affectation de la zone: Zone viticole / Entrée en vigueur le 30.06.1976

Autorisation(s) spéciale(s): Art. 24c LAT; Distance à la vigne

Particularités: Bâtiment non évalué au RACN

La pose de perches gabarit est exigée Non

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

40 ans de soins à domicile personnalisés et bienveillants dans tout le canton - reconnus par toutes les caisses d'assurance maladie.

Ponctualité - Fiabilité - Qualité des soins et des prestations d'assistance y compris le ménage - Présence 24h/24h

senevita Casa

Senevita Casa Neuchâtel, Avenue des Pâquiers 1, 2072 Saint-Blaise
+41 32 753 77 20 - info@senevita.ch

LATÉNA



L'EXPÉRIENCE IMMERSIA SERA PRÉSENTE À LATÉNA!



Portée par le programme Appel d'air de l'association Pro Junior Arc jurassien, Immersia est une expérience innovante conçue par et pour les jeunes pour sensibiliser à l'anxiété. Elle sera présente à Laténa du 24 août au 6 septembre, avec un accès gratuit.

Immersia prend la forme d'un conteneur de 15 m² qui plonge les visiteurs dans le cœur de ce que peut ressentir une personne vivant de l'anxiété. Lumières, miroirs et sons: l'installation sensorielle a été imaginée par des étudiant·e·s de l'Académie de Meuron, en collaboration avec Mouvement Studio, un groupe de jeunes de 16 à 25 ans et des expert·e·s du domaine. En traduisant en sensations un sentiment souvent invisible, elle vise à créer de l'empathie, à briser les tabous entourant la santé mentale et faire connaître les ressources d'aide qui existent. À découvrir dès le 24 août à Laténa, où le conteneur sera installé jusqu'au 6 septembre.

Infos pratiques

Quoi: Immersia

Quand: samedi 29.08 (en semaine: dédié aux classes du collège)

Où: collège de Marin - Rue Auguste-Bachelin 14, 2074 Marin-Epagnier

Plus d'informations sur proju-arc.ch/immersia-bus-appel-dair-2026 et appeldair.ch

Contact

Sarah Collioud · Secrétaire générale adjointe

032 724 46 45 · sarah.collioud@proju-arc.ch

LATÉNA



MISE AU CONCOURS

Collaborateur·trice administratif·ve en gestion immobilière (60-80 %)

Pour une durée déterminée de 6 mois

Votre futur défi

Dans le cadre d'un renforcement stratégique de 6 mois, vous aurez pour double objectif de stabiliser la gestion quotidienne de notre portefeuille et de poser les bases d'une organisation modernisée et efficace.

Vos responsabilités

- Reprendre et structurer le suivi administratif courant de la gestion immobilière des biens communaux;
- Organiser et mener les états des lieux d'entrée et de sortie;
- Etablir des décomptes de charges et en gérer le suivi;
- Traiter les demandes et réclamations des locataires et assurer l'interface avec les prestataires techniques;
- Identifier les points de blocage et proposer des améliorations.

Profil recherché

- Titulaire d'un CFC d'employé·e de commerce et/ou formation immobilière;
- Expérience professionnelle confirmée dans le domaine de l'immobilier;
- Maîtrise approfondie du droit du bail et des procédures associées;
- Excellente aisance rédactionnelle et parfaite maîtrise des outils informatiques usuels;
- Une expérience en gestion de projet ou en réorganisation de portefeuille est un atout;
- Esprit d'analyse, sens critique et force de proposition;
- Proactivité, rigueur, autonomie et sens aigu des priorités;
- Capacité d'adaptation et flexibilité;
- Excellentes compétences relationnelles.

Ce que nous vous offrons

- Un défi stimulant au sein d'une commune dynamique et en pleine croissance;
- Une activité diversifiée aux missions variées;
- Un cadre de travail sain et propice à l'épanouissement professionnel.

Entrée en fonction: de suite ou à convenir

N'hésitez plus: envoyez votre candidature, accompagnée des documents usuels à Latena.Recrutement@ne.ch ou à Commune de Laténa, Ressources Humaines, Grand'Rue 35, 2072 Saint-Blaise, avec la mention «Confidentiel», **jusqu'au 14 août 2026**.

Seules les candidatures complètes seront prises en considération.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter Monsieur Sébastien Saam, chef de service Bâtiments & Energies, 032 886 65 70 ou Madame Laura Richard, cheffe de service des ressources humaines, 032 886 65 40.

AVIS OFFICIELS des communes

LATÉNA



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 24.07.26 au 25.08.26

Publication FAO n° 30

Dossier SATAC n° 124137

Parcelle(s) et coordonnées : 2726 - Saint-Blaise; DP56 - Saint-Blaise; 2565692/1207925

Situation: Chemin des Rochettes 31

Description de l'ouvrage: Déplacement d'un mur et pose d'une barrière en bois

Requérant(s): Commune de Laténa, 2074 Marin-Epagnier

Auteur(s) des plans:

Demande de permis de construire: Sanction minime importance

Affectation de la zone: Zone d'habitation à faible densité 1 / Entrée en vigueur le 12.12.2001

Autorisation(s) spéciale(s): Art. 40 LConstr.; Art. 37 RCC (murs); Zone S2el; Distance à l'axe de la route

Particularités: Site ISOS; Voie de communication historique IVS; Mur de 2^{ème} catégorie

La pose de perches gabarit est exigée Oui

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

LATÉNA



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 24.07.26 au 25.08.26

Publication FAO n° 30

Dossier SATAC n° 124051

Parcelle(s) et coordonnées : 1286 - Hauterive; 2564358/1207102

Situation: Rue de la Rebatte 24

Description de l'ouvrage: Installation d'une pompe à chaleur air/eau

Requérant(s): Mattia Stefano et Marie Eve Celio, 2068 Hauterive

Auteur(s) des plans:

Demande de permis de construire: Sanction minime importance

Affectation de la zone: Zone d'ancienne localité / Entrée en vigueur le 25.05.1994

Autorisation(s) spéciale(s): Distance à un alignement

Particularités: Périmètre de plan de site, bâtiment de 1^{ère} catégorie

La pose de perches gabarit est exigée Oui

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

LATÉNA



CARTE LNM À PRIX RÉDUIT

La Commune de Laténa propose des cartes journalières de la compagnie de navigation LNM à prix réduit.

- carte journalière 3 lacs: **53 francs**, au lieu de 72 francs

Ces cartes, **disponibles en quantité limitée**, sont valables durant toute la saison de navigation 2026, soit **jusqu'au 18 octobre 2026**.

Comment en profiter? Il suffit de passer au guichet de l'accueil de la population à Saint-Blaise.

Non nominatives, elles peuvent faire l'objet d'un cadeau. Par contre, il n'y aura pas de remboursement en cas de non utilisation en fin de saison.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez-nous ou consultez notre page spéciale:

Carte LNM

Valable pour une personne, sur toutes les courses horaire LNM (Neuchâtel, Morat) et BSG (Bienne). N'est pas valable pour l'Aar, les croisières à thème et les événements.

LATÉNA



FÊTE NATIONALE À LATÉNA | PRÉVENTION BRUITS

Dans le cadre des festivités organisées pour la Fête nationale, plusieurs événements sont prévus à la plage de Saint-Blaise du 31 juillet au 2 août 2026. Ces événements sont conjointement organisés par l'association Zumbuck's et la commune.

- 31 juillet 2026: La soirée « Sound Blaise » mettra à l'honneur la musique électronique jusqu'à 3 h du matin;
- 1^{er} août 2026: La Fête nationale de Laténa se déroulera dès 11 h 30, avec des concerts et des animations jusqu'à 2 h du matin.
- 2 août 2026: La soirée débutera par des concerts, avant de se poursuivre avec une séance de cinéma à 21 h. Fin de la manifestation à 23 h.

Ces événements entraîneront inévitablement quelques nuisances sonores temporaires. Toutefois, soyez assuré-es que toutes les dispositions ont été prises pour en limiter au maximum l'impact et garantir le respect des réglementations en vigueur en matière de bruit.

Nous comprenons l'importance de maintenir un environnement paisible pour chacune et chacun et nous nous engageons à optimiser les installations audio. De plus, tout au long de la soirée, des contrôles seront effectués afin de répondre aux normes prescrites par les autorités.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons une belle Fête nationale.

LATÉNA



FÊTE NATIONALE À LATÉNA | CASHLESS

Cette année, avec le bracelet cashless, adoptez une façon sûre et rapide de régler vos consommations durant les trois jours des festivités du 1^{er} août.

Comment ça fonctionne?

À votre arrivée, **passer par le stand Info** pour récupérer votre bracelet, proposé à prix libre et valable pour les trois jours.

Pour charger de l'argent sur le bracelet, vous avez deux manières de le faire:

- Par vous-même: scannez le QR Code de votre bracelet, cliquez sur le bouton «Recharger» et sélectionnez votre moyen de paiement. Un compte sera créé.
- Au stand Info: effectuez votre recharge en vous rendant au stand Info qui pourra enregistrer votre paiement par carte, cash ou Twint.

Il vous suffit ensuite de présenter votre bracelet pour payer aux bars, aux stands et aux foodtrucks.

Puis-je payer en cash?

Aucun paiement cash n'est possible les 31 juillet et 2 août. Lors de la Fête nationale (1^{er} août), d'autres moyens de paiement seront possibles **uniquement au grand bar**.

Comment récupérer le solde restant?

- Recharge par vous-même (avec un compte)

Le solde restant sera automatiquement remboursé dans les jours suivants la manifestation, au plus tard le mercredi 5 août.

- Recharge effectuée sans création de compte

Scannez le QR code de votre bracelet, cliquez sur «Remboursement», saisissez le code PIN situé au dos du bracelet et indiquez vos coordonnées bancaires. Vous avez jusqu'à 21 jours après la manifestation pour le faire.

Pourquoi le cashless?

Le cashless, c'est un paiement plus simple, plus sûr, avec moins d'attente et plus de tranquillité.

Des questions ou problèmes?

Le stand Info à l'entrée sera là pour vous renseigner et vous aider pour l'utilisation de système cashless. Une hotline ainsi que notre partenaire Zumbuck's zumbucks@strapnpay.ch seront à votre disposition durant toutes les festivités.

LATÉNA



CENTRE SPORTIF D'HAUTERIVE – CHANGEMENT DE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

Le Centre sportif d'Hauterive est désormais relié au nœud cantonal, ce qui entraîne un changement de numéro de téléphone.

Nous vous invitons dès à présent à utiliser le nouveau numéro suivant: **032 886 66 52**

L'ancien numéro sera prochainement désactivé.

Nous vous remercions d'en prendre bonne note.



BURKHARD – SUNIER
Succession Vuillemin
2520 La Neuveville

Tél. 032 751 34 50
www.bv-toitures.ch
contact@bv-toitures.ch

COUVERTURE
ETANCHEITE

FERBLANTERIE
ECHAFAUDAGES

AVIS OFFICIELS des communes

LATÉNA



FÊTE NATIONALE À ENGES

La Société de Jeunesse d'Enges vous donne rendez-vous le 31 juillet dès 19 h près du terrain de football pour célébrer la Fête nationale dans une ambiance conviviale. Pour bien commencer la soirée, un repas typiquement suisse (saucisson neuchâtelois et accompagnements) sera proposé, sur inscription. La partie officielle se poursuivra ensuite à 20 h 30.

Si les conditions le permettent et que le feu est autorisé, les braises seront mises à disposition pour partager la traditionnelle torré de 1^{er} Août.

Inscriptions jusqu'au samedi 25 juillet auprès de Loïc Dubois, au 078 975 32 34.

Pour en savoir plus, consultez notre site internet commune-latena.ch



LATÉNA



TRAVAUX RC 2185 SAINT-BLAISE | FERMETURE DE CHAUSSEE

Dans le cadre des travaux en cours, la pose de la couche bitumineuse finale nécessitera une fermeture complète de la chaussée à la circulation selon le programme suivant :

Du samedi 22 août 2026 à 6 h au dimanche 23 août 2026 à 6 h

- Tronçon concerné : du carrefour du Brel/Maigroge jusqu'au carrefour avec l'impasse de la Maigroge. L'accès à la gare restera possible.

Du dimanche 23 août 2026 à 6 h au lundi 24 août 2026 à 5 h

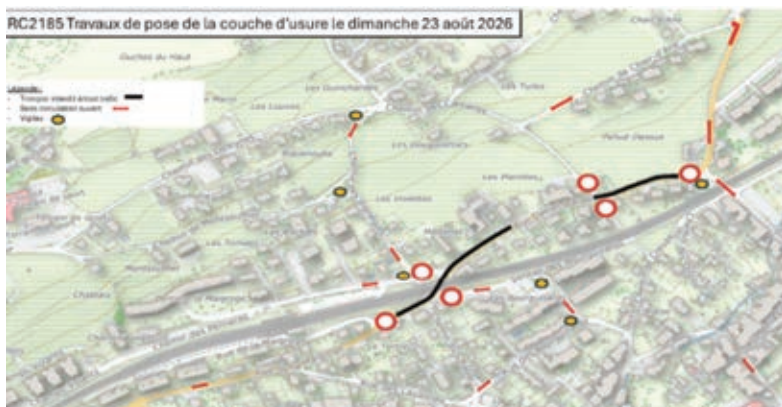
- Tronçon concerné : du carrefour de l'Impasse de la Maigroge jusqu'au carrefour du Tilleul.

En cas de conditions météorologiques défavorables, notamment de pluie, les travaux seront reportés au week-end suivant, aux mêmes horaires, soit du samedi 29 août 2026 à 6 h au lundi 31 août 2026 à 5 h.

Des itinéraires de déviation seront mis en place afin de garantir l'accès aux rue adjacentes et aux différents quartiers, selon les plans ci-dessous. Les usagers et usagères sont invités à suivre la signalisation temporaire installée sur place.

Les riverains et riveraines des rues de la Maigroge et Daniel-Dardel directement impactés par ces travaux peuvent, sur demande, bénéficier de places de stationnement mises à disposition à la gare CFF de Saint-Blaise. Les demandes doivent être adressées à : latena.infrastructures@ne.ch.

Nous remercions la population pour sa compréhension face aux contraintes engendrées par cette ultime phase de chantier.



LIGNIÈRES



AVIS DE TRAVAUX

Nous vous informons que la rue de Fin de Forel sera fermée à la circulation routière et aux piétons du **mercredi 5 août 2026 à 7h00 jusqu'au samedi 8 août 2026 à 12h00**, pour permettre la pose d'un nouveau revêtement bitumineux. Ces travaux seront effectués simultanément avec le nouveau revêtement bitumineux qui sera exécuté à la Vy d'Enty dans le cadre des travaux d'assainissement du Collège de la Gouvernière. Voir plan ci-dessous.



Nous vous demandons de bien vouloir vous conformer à la signalisation de chantier qui sera apposée et aux instructions des ouvriers.

Nous remercions les riverains et les usagers de la route de leur compréhension pour les désagréments occasionnés par ces travaux et les invitons à prendre contact avec le responsable d'exploitation de la Commune, M. Antoine Amstutz, pour tout renseignement complémentaire qu'ils pourraient désirer à leur sujet.

CONSEIL COMMUNAL

LIGNIÈRES



MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE - DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

L'enquête publique est ouverte du 24.07.2026 au 25.08.2026

Publication FAO n° 30

Dossier SATAC N° 123928

Parcelle(s) et coordonnées : 934 - Lignières ; 2571179/1214857

Situation : Le Sasselet ; Chemin de l'Adret 5

Description de l'ouvrage : Modification de la topographie du terrain

Requérant(s) : Alexandre Chatelain, 2523 Lignières

Auteur(s) des plans :

Demande de permis de construire : Sanction minime importance

Affectation de la zone : Zone d'habitation à faible densité 2 / Entrée en vigueur le 20.11.2000

Particularités : Plan de quartier en vigueur / Le Sasselet Est / Entrée en vigueur le 14.08.2013

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou, sur demande préalable, au Service de l'aménagement du territoire.

Les éventuelles oppositions, dûment motivées, doivent être adressées dans le délai légal au Conseil communal, Place du Régent 1, 2523 Lignières.

Seul l'avis d'enquête publique paru dans la Feuille officielle de la République et Canton de Neuchâtel du 24 juillet 2026 fait foi.



AVIS OFFICIELS des communes

LIGNIÈRES



PORTE-À-PORTE DE PRO INFIRMIS - SOLIDARITÉ ENVERS LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Une maladie ou un accident portant durablement atteinte à la santé ou la naissance d'un enfant avec un handicap sont de durs coups du destin. Pro Infirmis est là pour soutenir les personnes avec handicap et leurs proches. Depuis sa constitution, il y a plus de 100 ans, Pro Infirmis a fortement influencé la politique du handicap en Suisse. Aujourd'hui, elle est la plus grande organisation spécialisée pour les personnes en situation de handicap. Comptant 50 services de consultation, elle est bien ancrée dans toutes les régions, comme dans le canton de Neuchâtel.

Les personnes en situation de handicap sont, encore de nos jours, désavantagées dans de nombreux domaines. Pro Infirmis s'engage pour que ces personnes aient les mêmes droits, elle aplanit les obstacles et encourage l'autonomie. Par exemple, Pro Infirmis offre une relève pour décharger les parents d'un enfant en situation de handicap, cherche des solutions rapides en cas de difficultés financières, ou encore soutient les personnes en situation de handicap qui désirent choisir elles-mêmes leur cadre de vie.

Action de sensibilisation entre 29 juin et 16 octobre 2026

Pour son action, Pro Infirmis a besoin de dons. Le soutien financier de donateurs et donatrices est nécessaire pour qu'elle puisse continuer à offrir ses prestations. **Du 29 juin au 16 octobre 2026, des jeunes travaillant pour Pro Infirmis sonneront aux portes dans le canton de Neuchâtel.** Le but de ces entretiens personnels est d'informer la population sur les besoins des personnes en situation de handicap et sur le travail de Pro Infirmis. Les personnes contactées ont la possibilité de devenir membre promoteur si elles le souhaitent. L'argent liquide n'est pas accepté. Les collaboratrices et collaborateurs porteront des vestes et t-shirts avec le logo de Pro Infirmis et seront munis d'un badge. Toute l'équipe se réjouit d'ores et déjà d'ouvrir le dialogue.

Informations complémentaires

Renato Meneguz, Responsable Adhésions,

Pro Infirmis renato.Meneguz@proinfirmis.ch, +41 58 775 26 53 CONSEIL COMMUNAL

LIGNIÈRES



RECOMMANDATIONS D'UN USAGE ÉCONOME DE L'EAU POTABLE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LIGNIÈRES

En raison de la sécheresse actuelle qui touche notre région depuis plusieurs semaines et des prévisions météorologiques défavorables, le Conseil communal se voit dans l'obligation de proclamer des mesures de préservation de l'eau potable.

En effet, les sources communales sont fortement sollicitées et leurs débits ont atteint un niveau particulièrement bas, il a donc été décidé d'instaurer, jusqu'à nouvel avis, les dispositions suivantes :

- Fermeture des fontaines au centre du village raccordées au réseau d'eau potable, à l'exception de la fontaine de la rue des Eussinges ;
- Suspension de l'arrosage des pelouses à Fourmiparc.

Le Conseil communal invite également la population à faire un usage responsable et économe de l'eau, notamment pour les consommations non essentielles, telles que l'arrosage des pelouses ou le lavage des véhicules privés, conformément aux mesures prises par le Conseil d'Etat dans son communiqué de presse du 10 juillet 2026. Nous invitons également chacun à adopter des gestes simples au quotidien afin de réduire sa consommation d'eau.

Nous vous remercions pour votre collaboration et votre compréhension.

CONSEIL COMMUNAL

LIGNIÈRES



FERMETURE DU GUICHET DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Le guichet de l'administration communale sera fermé du :

Lundi 17 août 2026 au mardi 1^{er} septembre 2026, y compris.

Durant cette période l'administration communale sera atteignable par téléphone du lundi au vendredi de 08h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00 au 032 886 50 30.

Réouverture du guichet à partir du mercredi 2 septembre 2026, selon l'horaire habituel ; soit mardi et jeudi matin de 08h00 à 11h30 et mercredi après-midi de 15h00 à 18h00.

Administration communale

LIGNIÈRES



COMMANDE T-SHIRT - INAUGURATION DE FOURMIPARC

Plusieurs personnes ont émis le souhait de pouvoir commander le t-shirt réalisé à l'occasion de l'inauguration de Fourmiparc.

Aussi, nous avons l'avantage de vous informer que la décision a été prise de confectionner un lot de t-shirts supplémentaire pour répondre à cette demande. Il est dès lors possible de commander ce t-shirt unisexe auprès de l'administration communale de Lignières par e-mail (commune.lignieres@ne.ch) au prix de CHF 15.- pièce, en précisant la taille désirée (S, M, L, XL ou XXL).

Le délai pour passer commande de votre t-shirt est fixé au **31 juillet 2026.**

CONSEIL COMMUNAL

LIGNIÈRES



FÊTE NATIONALE - 1^{ER} AOÛT 2026

Mesdames, Messieurs, Chères concitoyennes, Chers concitoyens,

Le Conseil communal de Lignières a le plaisir de vous convier à participer aux festivités qui seront organisées à l'occasion de la Fête nationale, le 1^{er} août 2026. La manifestation se déroulera sur la place goudronnée de Fourmiparc située à l'est de la cantine du football-club de Lignières et le programme de celle-ci sera le suivant :

18h30 : Ouverture des cantines tenues pour l'occasion par le Ski-Club Lignières (boissons et grillades).

20h00 : Sonnerie des cloches.

20h45 : Cérémonie officielle.

1. Ouverture de la manifestation en musique par la Société de musique L'Avenir de Lignières.
2. Message de bienvenue par M^{me} Sylviane Roth, présidente du Conseil général de Lignières.
3. Allocution officielle de M. Julien Chiffelle, chef de la rubrique Suisse pour l'Actualité TV à la Radio Télévision Suisse (RTS).
4. Intermède musical par la Société de musique L'Avenir de Lignières.
5. Chant de l'hymne national suisse (cantique suisse) «3 premières strophes».

22h00 : Feux d'artifice et feu de joie.

Pour commémorer cet anniversaire, la population de Lignières est invitée à paviser les maisons du village.

Nous vous remercions de votre attention et vous rappelons que l'usage de feux d'artifice est placé sous la responsabilité de leur détenteur et que les parents sont responsables de leurs enfants. De surcroît, nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de faire usage d'explosifs. Dans l'attente du plaisir de passer un agréable moment en votre compagnie, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, Chères concitoyennes, Chers concitoyens, nos meilleures salutations.

CONSEIL COMMUNAL

LIGNIÈRES



ARRÊTÉ TEMPORAIRE CONCERNANT LA CIRCULATION ROUTIÈRE

Le Conseil communal de Lignières,

Vu la loi fédérale sur la circulation routière du 19 décembre 1958,

Vu l'ordonnance sur la signalisation routière du 5 septembre 1979,

Vu la loi sur les routes et voies publiques (LRVP) du 21 janvier 2020 et son règlement d'exécution (ReLRVP) du 1^{er} avril 2020,

arrête temporairement :

Article premier.- Pour permettre l'organisation d'une fête de quartier, la circulation sera interdite à la rue des Planches **vendredi 21 août 2026 de 18h00 à 24h00.**

Art. 2.- Un éventuel recours contre le présent arrêté ne déploiera pas d'effet suspensif.

Art. 3.- Les contrevenants au présent arrêté seront punis conformément à la législation fédérale ou cantonale.

Lignières, le 29 juin 2026

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente
Josiane Chiffelle

La secrétaire
Ophélie Gauchat



AVIS OFFICIELS des communes

LE LANDERON



AVIS DE TRAVAUX – CHEMIN DU COTEAU

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que les travaux de renouvellement des infrastructures souterraines et réfection des aménagements de surface du **Chemin du Coteau** se poursuivent. Le chantier est actuellement à l'étape 5 selon le plan ci-après et celle-ci va durer **du 24 juin au 17 juillet 2026**.

En raison de fortes chaleurs, l'entreprise est autorisée à débuter ses activités **dès 06h30**.

Durant cette période, la circulation sera interdite dans la zone concernée et des itinéraires de déviation seront mis en place. Les accès aux places privées situés dans le périmètre des travaux seront inaccessibles aux véhicules.

L'accès piéton aux immeubles sera garanti en tout temps et les livraisons resteront possibles, sous certaines conditions. D'autre part, le transport des élèves sera coordonné entre la commune et l'APL.

Pour les riverains qui sont privés de leur place de stationnement, un nombre limité de places de parc est mis à disposition. Leur utilisation est soumise à une autorisation temporaire, qui est à demander par email à lelanderon.securitepublique@ne.ch, avec pour objet «Chantier Coteau - demande autorisation stationnement». Votre demande doit inclure vos coordonnées complètes, le numéro de plaque de chaque véhicule concerné ainsi que son lieu de stationnement actuel.

Le ramassage des déchets sera effectué comme d'ordinaire, cas échéant, ils seront extraits de la zone de chantier par l'entreprise. Quant à la distribution d'eau et d'électricité, elle sera en principe garantie et les coupures annoncées 48 h à l'avance (sauf urgences).

Nous signalons que le chantier sera en arrêt dès le lundi 20 juillet jusqu'au vendredi 7 août 2026 en raison des vacances de l'entreprise. Durant cette période, la circulation se fera à nouveau dans les deux sens.

Dans un souci de coopération et afin de garantir la bonne réalisation des travaux ainsi que la sécurité de toutes et tous, nous vous prions de bien vouloir respecter la signalisation et les déviations mises en place. En cas de besoin, vous pouvez vous adresser directement au contremaître de l'entreprise de construction (casque rouge).

Maître d'ouvrage: Commune du Landeron - Services techniques - 032 886 48 60

Direction des travaux: Mauler SA ingénieurs civils - 032 732 55 55

Entreprise de construction: S. Facchinetti SA - 032 720 12 12

Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration et votre compréhension.

Commune du Landeron



LE LANDERON



BOURG DU LANDERON

Le Conseil communal a le plaisir d'annoncer qu'après deux années de tests et d'observations, le bourg du Landeron devient officiellement une zone sans circulation motorisée, dédiée aux piétons et aux mobilités douces. Cette décision est désormais entrée en vigueur.

L'arrêté adopté le 30 mars et validé par le Service cantonal des Ponts et Chaussées confirme que la Vieille Ville est désormais interdite aux véhicules motorisés. Elle est ainsi entièrement réservée aux déplacements à pied et aux modes de mobilité douce. A l'intérieur du bourg, les cyclistes doivent emprunter l'axe est, à allure modérée, et sont invités à pousser leur vélo sur l'axe ouest.

En vertu du droit cantonal et fédéral applicable, les autorités communales sont tenues de mettre en œuvre la signalisation conformément à l'arrêté sanctionné. Bien que le Conseil communal soit conscient de l'impact visuel que ces aménagements peuvent représenter, en particulier dans un secteur à caractère patrimonial, la priorité demeure la sécurité des usagers de la route. Les dispositifs installés répondent ainsi à des exigences précises visant à prévenir les accidents, clarifier les règles de circulation et assurer une cohérence avec les normes en vigueur. Des bacs à fleurs accompagnent la signalisation aux entrées du bourg afin de guider les usagers. La commune veille à trouver un équilibre entre les aménagements nécessaires, les contraintes liées aux manifestations et les exigences d'entretien de la voirie.

Le Conseil communal est conscient que certains cyclistes ne respectent pas toujours les règles de circulation. Des mesures de ralentissement, comme des bandes rugueuses, peuvent être envisagées. En revanche, l'installation de ralentisseurs de type dos d'âne ou coussins berlinois n'est pas adaptée à cet environnement et n'ont pas pour vocation de ralentir les vélos.

Les habitants et visiteurs sont encouragés à profiter pleinement de cet espace, à s'y retrouver, jouer et se détendre. Plus le bourg sera animé, plus il gagnera en convivialité et en attractivité. Les restaurateurs peuvent étendre leurs terrasses sur l'axe ouest, exclusivement piéton. Sur l'axe est, les commerçants ont également la possibilité d'exposer leurs produits sur les trottoirs, dans le respect de l'harmonie des lieux. En cas de question, le service de sécurité publique reste à disposition.

Le Conseil communal souhaite à l'ensemble de la population de profiter pleinement de ce nouvel espace désormais libéré du trafic automobile, propice à la détente, aux rencontres et à une meilleure qualité de vie.

Le Landeron, le 6 juillet 2026

Le Conseil communal

¹ Le Conseil communal remercie vivement les volontaires qui se sont chargés de dessiner des jeux ludiques au sol. Nous rappelons que ce sont les seuls admis.

LE LANDERON



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 24.07.26 au 25.08.26

Publication FAO n° 30

Dossier SATAC n° 124072

Parcelle(s) et coordonnées: 8283 - Le Landeron; 2571945/1211292

Situation: Les Pêches; Rue du Port 6

Description de l'ouvrage: Renouvellement des infrastructures souterraines du camping des Pêches

Requérant(s): SDL Société de développement du Landeron, 2525 Le Landeron

Auteur(s) des plans: Marc Lasserre Bureau d'ingénieurs civils Mauler SA, Quai Philippe-Suchard 20, 2000 Neuchâtel

Demande de permis de construire: Sanction minime importance

Affectation de la zone: Zone de détente; loisirs et tourisme / Entrée en vigueur le 13.08.1997

Autorisation(s) spéciale(s): Distance à l'axe de la route

Particularités:

La pose de perches gabarit est exigée Non

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

Hôtel-Restaurant de la Croix-Blanche

Nous recrutons pour la saison du gibier!

Vous êtes passionné(e) de cuisine et aimez travailler les produits de saison?

Nous recherchons un(e) **CUISINIER(ÈRE)** pour renforcer notre équipe durant la saison du gibier.

VOTRE PROFIL:

- Expérience en cuisine
- Esprit d'équipe et sens de l'organisation
- Motivation et autonomie

Rejoignez une équipe dynamique et participez à la préparation de plats qui font la réputation de notre établissement.

INTÉRESSÉ(E)?

Envoyez votre candidature dès aujourd'hui.

032 757 11 66 – [INFO@CROIX-BLANCHE.CH](mailto:info@croix-blanche.ch)

AVIS OFFICIELS des communes

LE LANDERON



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 24.07.26 au 25.08.26

Publication FAO n° 30

Dossier SATAC n° 123640

Parcelle(s) et coordonnées: 8728 - Le Landeron; 2571670/1211089

Situation: Jardins en Bise de la Ville; Ville-en-Bise 14

Description de l'ouvrage: Mise en conformité de l'aménagement d'une menuiserie

Requérant(s): Etienne Muttner, 2525 Le Landeron

Auteur(s) des plans: Erard-Schüll architectes, Ville 18, 2525 Le Landeron

Demande de permis de construire: Sanction définitive

Affectation de la zone: Zone agricole / Entrée en vigueur le 13.08.1997

Autorisation(s) spéciale(s): Art. 24c LAT ou 37a LAT; Distance à la forêt; Distance à l'axe de la route

Particularités: Zone de vignes et grèves; Bâtiment non recensé au RACN

La pose de perches gabarit est exigée Non

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

LE LANDERON



RECHERCHE DE BÉNÉVOLES

Le home Mon Repos à La Neuveville et la Commune du Landeron ont mis sur pied un service de repas chauds à domicile en faveur de la population landeronnaise.

Les repas, de très bonne qualité, sont livrés chaque jour, y compris les jours fériés, dès 11h00, aux personnes qui en font la demande, mais principalement aux personnes âgées, aux malades et aux personnes à mobilité réduite.

Pour renforcer notre équipe, nous aurions encore besoin de personnes pour la livraison des dimanches (mois impairs). Les livraisons sont donc à effectuer un mois sur deux.

Une indemnité de CHF 2.00 par repas livré est attribuée au bénévole qui met son véhicule et temps à disposition.

Si vous avez un peu de temps libre à offrir, n'hésitez pas à contacter le home Mon Repos au 032/752 14 14 ou par e-mail: info@mon-repos.ch.

Votre engagement compte, grand merci!

LE LANDERON - LIGNIÈRES



VENTE DE BOIS DE FEU SEC ET FRAIS

Nouveau formulaire de commande pour la vente de bois de feu sec et frais

Le service forestier informe sa clientèle qu'un nouveau formulaire de commande pour le bois de feu sec et frais est disponible sur le site internet de la commune du Landeron (*vie quotidienne/animaux et nature/service forestier/commande*) et de Lignières (*vie-quotidienne/animaux-et-nature/forets*).

Nos forestiers-bucheronniers sont généralement sur le terrain et n'ont pas toujours la possibilité de prendre note de votre commande par téléphone. Par conséquent, nous vous invitons à passer vos commandes via le formulaire qui devra être transmis à l'adresse mail LeLanderon.Boisdefeu@ne.ch, ouverte spécifiquement pour vos commandes. Nous profitons de l'occasion de vous rappeler ci-dessous les prix de vente de notre assortiment:

Assortiment	Unité	Remarques	Longueur	CHF/unité
Bois de feu, sec à l'air (2 étés)	Stère-s	En quartier, feuillus	25 cm	CHF 160.00
	Stère-s	En quartier, feuillus	33 cm	CHF 160.00
	Stère-s	En quartier, feuillus	50 cm	CHF 160.00
	Stère-s	En quartier, feuillus	1 m	CHF 130.00
	Sacs-s	En quartier, feuillus, aucune livraison possible	25 cm	CHF 25.00
Bois de feu frais (vert), disponible et livré qu'au printemps	Stère-s	Ronds, feuillus	3 à 6 m	CHF 65.00
	Stère-s	En quartier, feuillus en ballots	1 m	CHF 100.00
	Stère-s	En quartier, feuillus	33 cm	CHF 140.00
	Stère-s	En quartier, feuillus	25 cm	CHF 140.00

Le service forestier peut livrer votre commande à domicile moyennant un tarif supplémentaire. La période de commande débute le 1^{er} septembre et se termine le 15 décembre. Une fois votre commande passée, la livraison a lieu environ 10-15 jours après et en principe un vendredi sans annonce préalable.

Pourquoi acheter du bois de feu au cantonnement forestier Le Landeron – Lignières?

- Vous contribuez à faire vivre le marché local.
- En chauffant avec notre bois vous nous aidez à entretenir les forêts régionales.
- Le bilan carbone est excellent du fait des transports limités.
- L'exploitation forestière se veut proche de la nature, on ne prélève que les intérêts de l'accroissement des forêts sans toucher au capital.
- Le bois reste une solution économiquement intéressante car il est moins onéreux qu'une solution fossile.
- Notre service forestier s'engage à vous fournir un produit de qualité issu de ses forêts certifiées et gérées de manière durable.

Le Landeron-Lignières, le 15 juin 2026 - Cantonement forestier Le Landeron – Lignières

LE LANDERON



FÊTE NATIONALE – 31 JUILLET 2026

A l'occasion de la Fête nationale, qui se tiendra le 31 juillet au Landeron, nous invitons la population à prendre part, dès 20 heures, à la verrée offerte au sein du Bourg et à venir écouter l'allocution officielle qui sera, cette année, prononcée par **M. Baptiste Hurni**, conseiller aux Etats. Comme chaque année, les bannières des sociétés locales seront les bienvenues au sein du cortège. Conduit par la Cécilienne, celui-ci reliera vers 21h30 le Bourg au terrain ouest de la piscine où se poursuivra la soirée.

En raison de la volonté de préserver les lieux de tout dommage suite aux récents travaux d'assainissement de la piscine (remplacement du liner, pose de panneaux solaires, notamment) et en l'absence d'alternative quant à l'emplacement du dispositif de tir pour permettre le respect des normes de sécurité, nous avons pris la décision de **renoncer au tir du feu d'artifice**.

Cette décision est aussi le signe d'une volonté de l'autorité exécutive de limiter autant que faire se peut l'impact environnemental (résidus des fusées et emballages), l'impact sur la faune sauvage et les animaux domestiques, ainsi que la pollution de l'air, engendrés par un tel tir.

Cependant, la fête aura bien lieu et nous nous réjouissons de partager avec vous une **soirée chaleureuse, conviviale et festive** autour de nos traditions, ambiance musicale et danse en compagnie du groupe DYNAMIC. Le traditionnel grand feu patriotique est actuellement interdit selon l'arrêté du DDTE du 10 juillet 2026. Nous vous invitons à consulter le site internet de la commune et Nemo News quelques jours avant la manifestation afin de prendre connaissance des éventuelles restrictions.

Nous vous invitons nombreuses et nombreux à venir célébrer ensemble dans la bonne humeur et profiter d'une belle soirée placée sous le signe de la convivialité.

Merci de votre compréhension et au plaisir de vous retrouver nombreux.

Le Conseil communal

Ghielmetti
Pompes Funèbres

• • • • • d'expérience au service des familles.
Avis mortuaire offert sur • • • • •

Tél. 032 721 19 31 – Prévoyance funéraire

CRESSIER

Détente, pique-nique et grand air à la Raisse



Vous êtes plutôt nature... Ne cherchez pas très loin, Cressier vous offre un cadre de verdure pour l'organisation de pique-niques, torréés, anniversaires et autres événements.

Aménagée dans une grande clairière au-dessus du village, idéale pour un arrêt sur votre itinéraire de randonnée et accessible à tout véhicule, la Raisse propose des terrains de pétanque, plusieurs emplacements avec tables en bois et grils, permettant de garder une certaine intimité. Devant la grande cabane avec tables et cheminée, des bancs encerclent un grand foyer convivial. L'endroit dispose d'une aire de jeux équipée de toboggans, filets de corde, balançoires, mur d'escalade et surtout de suffisamment d'espace pour courir et s'amuser. S'il commence à pleuvoir, pas de problème, la cabane est là pour ça.

La Raisse a son histoire

Dans le cadre des travaux d'intérêt général au profit des communes et des collectivités, le chef de la Protection civile de l'époque, Jean-Bernard Geiser, décide de créer une cabane forestière sur les hauts de Cressier. À partir d'une dalle coulée durant l'été 1991, la cabane prend forme en une semaine l'été suivant. Bien qu'elle poursuive quelque

temps encore la construction des cheminées et l'entretien de la cabane, la Protection civile, réorganisée selon une nouvelle orientation, cesse ensuite ses activités et laisse le site à l'abandon. Dès ce moment, Jean-Bernard Geiser sollicite son réseau d'amis qui, tous bénévoles, soignent l'endroit et lui apportent divers aménagements (fenêtres du couvert, drainage, chemins d'accès, tables, foyers extérieurs, place de jeux pour les enfants, WC chimiques). En 2002, une belle histoire commence avec la naissance de «l'Amicale de la Raisse», du nom donné au lieu-dit. Selon ses statuts, la mission de cette association de bénévoles est d'entretenir, d'améliorer et de développer les aménagements ainsi que le confort du cadre naturel de la Raisse. Le matériel nécessaire aux travaux est fourni par la commune. L'Amicale trouve du soutien grâce à sa participation à la FVN, en proposant notamment les incontournables steaks vigneron, et ravit les spectateurs par son char surprise du cortège.

Au fil des ans, l'espace de pique-nique de la Raisse n'a pas été épargné par l'usure du temps et les dégâts de la nature. Lors de la tempête de juin 2025, des arbres fragilisés par l'orage de juin 2021 sont déracinés et endommagent la place de jeux. La commune intervient et les équipements ludiques sont reconstruits, plus beaux qu'avant. En mai dernier, dotée d'une place de jeux flambant neuve, la Raisse a redonné joie et bonheur aux familles.

PS: Réservations et conditions d'utilisation de la cabane de la Raisse: voir le site de la commune de Cressier. GC



MEMENTO DU MOIS D'AOÛT

LIGNIÈRES

01.08 **Fête nationale** – Fourmiparc, chemin du Grand-Marais, 18h30: ouverture des cantines (boissons et grillades) – 20h45 cérémonie officielle.

16.08 **Le Rallye des villageois** – Venez participer à une matinée conviviale à travers le village de Lignières. Jeux – Enigmes – Ouvert aux familles et aux groupes d'amis – Sur inscription par Whatsapp +41 79 600 71 82 jusqu'au 7 août 2026. Organisé par la SDL.



Hôtel-Restaurant de la Croix-Blanche

SOIREE GRISONNE : CAPUNS ET BROCHETTE TZIGANE VENDREDI 28 AOÛT 2026, 19H30

« Les capuns, ce n'est pas une recette, c'est une philosophie ! »,
voilà ce que disent les habitants de la région de la Surselva.
Dans les Grisons, chaque famille a son petit secret pour affiner
la recette de cette authentique spécialité.

Les **capuns**, ce sont des bouchées à base de pâte à spätzli,
enrichies de saucisse sèche, de jambon et de diverses fines herbes.
Le tout, enveloppé dans des Feuilles de bette et délicieusement
servi dans un bouillon à la crème.

Pour enchaîner, vous pourrez savourer une **brochette tzigane**.
Cette viande juteuse est composée de fines tranches de bœuf,
assaisonnées d'un sel épicé dont vous nous direz des nouvelles.
Ces brochettes sont plongées dans l'huile bouillante, avant d'être
grillées et servies avec du pain et des **salades variées**.

La soirée grisonne, une nouvelle occasion à ne pas manquer
de célébrer les bonheurs de la table et l'amitié à Cressier.

Fr. 45.–

Réservation obligatoire
032 757 11 66 – info@croix-blanche.ch





Eglise réformée évangélique

Le coin des jeunes

Chaque vendredi: Le **BUZZ** (groupe de jeunes) se retrouve en principe chaque vendredi à 19h30 au foyer de St-Blaise, sauf exception et vacances.

Pour en savoir davantage sur le programme estival, l'animateur de jeunesse Gaëtan Broquet est à votre disposition – gaetan.broquet@gmail.com / 079 949 04 80

ENTRE-DEUX-LACS

Les inscriptions pour le caté 2026-2027 ont été envoyées aux jeunes concernés, soit ceux qui ont débuté leur 11^e Harmos ou alors ceux, plus âgés, qui n'auraient pas eu l'occasion de faire le parcours l'an passé et qui souhaitent découvrir.

Pour les jeunes qui n'ont pas reçu le courrier postal d'invitation au KT Alpha, veuillez contacter le secrétariat.

Tous les documents sont également disponibles sur le site de la paroisse. Une belle équipe de jeunes accompagnants motivés se réjouit d'accompagner les nouveaux catéchumènes dans leur chemin de découverte de Dieu, de Jésus, du St-Esprit et d'eux-mêmes.

La soirée de lancement du KT Alpha aura lieu le jeudi **10 septembre de 18h30 à 20h30** au Foyer – possibilité de venir découvrir et s'inscrire ultérieurement.

La soirée d'information pour les parents, ouverte à chacun, a lieu le jeudi 27 août à 19h30 au Foyer de St-Blaise. Venez sans autre!

Rencontre des familles – Dimanche 2 août

Convivialité – partage - rencontres

de 15h30 à 16h30, goûter canadien au foyer de St-Blaise – sans inscription

*Pour en savoir plus sur les activités de la paroisse www.entre2lacs.ch
Flyers papiers disponibles dans les divers lieux de cultes.*

Cultes Entre-deux-Lacs

Dimanche 26 juillet: 10h Culte unique au centre paroissial de Cressier.

Dimanche 2 août: 10h Culte unique au temple de St-Blaise.

Dimanche 9 août: 10h Culte unique au temple du Landeron.

Pas de groupe de l'enfance ni de garderie pendant les vacances scolaires. Reprise le 16 août.

Dimanche 16 août: 10h Culte unique au centre paroissial de Cressier.

Les Bourdons (garderie) et autres groupes de l'enfance ont lieu ce dimanche à Cressier.

Pour les cultes à MONTMIRAIL, veuillez consulter le site internet www.montmirail.ch

SAINT-BLAISE-HAUTERIVE-MARIN

St-Blaise

Chaque lundi: Ora et Labora, moment de prière et de méditation pour débiter la semaine, de 7h15 à 8h à la chapelle (Grand-Rue 15), chaque lundi matin, excepté vacances et jours fériés.

Jeudi 6 août: 20 h 00 Temps de prière pour la paroisse à la chapelle de la cure (Grand'Rue 15).

Marin

Mardi midi: Pas de mardi Midi pendant les vacances scolaires.

Infos pour la rentrée et inscriptions auprès de Ruth Letare (contact ci-après). Désormais les rencontres auront lieu, de 12h à 13h30, au Clos-de-la-Chapelle 10 à Marin (navette possible entre St-Blaise et Marin).

CORNAUX-CRESSIER-THIELLE-WAVRE-ENGES

Cressier

Chaque mercredi: dès 9 h 00 **Café du partage et de l'amitié** au centre paroissial de Cressier. Rencontres œcuméniques. Bienvenue à chacun!

LIGNIÈRES-LE LANDERON

Lignières

Vendredi 7 août: 19h30-21h **Moment de partage et de prière au temple de Lignières.** Chaque premier vendredi du mois. Bienvenue à chacun!

Pour un éventuel transport pour les cultes, contactez au préalable Erica Schwab, 032 751 28 30

Le Landeron

Samedi 22 août– Ramassage papier au village du Landeron

Nous invitons la population à mettre son papier en paquets ficelés, au bord de la route le 22 août avant 8h du matin. Cette action en faveur de

la Paroisse, lieu de Vie du Landeron, est un apport financier important. Nous remercions d'avance toutes les personnes qui viendront nous aider! Le rendez-vous est fixé à 8h30 sur la place de parc vers le terrain de foot et en principe tout est terminé avant 11h. Tout volontaire qui désire donner un coup de main lors de cette matinée est bienvenu. Un moment convivial autour d'un rafraîchissement récompensera chacun de ses efforts!

Merci d'ores et déjà à celles et ceux qui donneront de leur temps pour mener à bien cette action. Pour une bonne organisation, veuillez vous annoncer svp au secrétariat, par tél (répondeur) ou par mail.

L'ENTRE2 Lieu d'écoute et d'accompagnement spirituel

Vous vivez actuellement une période difficile: découragement, deuil, conflit relationnel, problèmes conjugaux, ...

Vous désirez retrouver un sens à votre vie, faire un choix important.

Une personne formée et compétente est à votre disposition pour vous accompagner - prise de contact par téléphone au 079 889 21 90.

CONTACTS ENTRE-DEUX-LACS:

Pasteurs

Ruth Letare, diacre, tél. 079 872 25 18, ruth.letare@eren.ch

Raoul Pagnamenta, tél. 032 753 60 90, raoul.pagnamenta@eren.ch

Frédo Siegenthaler, tél. 079 733 74 78, frederic.siegenthaler@eren.ch

Animateur de jeunesse

Gaëtan Broquet, tél. 079 949 04 80, gaetan.broquet@gmail.com

Location des locaux

Temple de Lignières:

Erica Schwab, tél. 032 751 28 30, erica.schwab@bluewin.ch

Temple et salle de paroisse du Landeron:

Danielle Richard, 078 920 31 34, locationtemplelelanderon@gmail.com

Centre paroissial réformé de Cressier:

Jocelyne Nourrice, tél. 032 757 11 03.

Foyer de St-Blaise: Sandrine Minguely, 032 753 41 27

Contact: foyerstblaise@gmail.com

Agenda et diverses infos: www.entre2lacs.ch/foyer

Secrétariat pastoral et paroissial:

Grand-Rue 15, 2072 St-Blaise, tél. 032 753 03 10

(mercredi – jeudi – vendredi) entre2lacs@eren.ch

Eglise catholique romaine, Unité pastorale Neuchâtel Est

Paroisse de Cressier

Lundi 27 juillet

19h30 Répétition de l'Ensemble Vocal GAUDIUM au Chalet St-Martin

Mardi 28 juillet

11h00 Messe au Foyer Jeanne-Antide

Jeudi 30 juillet

11h00 Messe au Foyer Jeanne-Antide

Samedi 1^{er} août

18h00 Messe

Paroisse du Landeron

Samedi 25 juillet

18h00 Messe

Dimanche 26 juillet

20h00 Messe de Saint-Anne à la Chapelle de Combes

Paroisse de Saint-Blaise

Vendredi 24 juillet

9h00 Messe avec confessions et Chapelet

Dimanche 26 juillet

10h30 Messe

Vendredi 31 juillet

9h00 Messe avec confessions et Chapelet

Samedi 1^{er} août

9h00 Pas de Messe à Hauterive

Dimanche 2 août

10h30 Messe

ATTENTION NOUVEL HORAIRE DES MESSES POUR CRESSIER,
LE LANDERON ET SAINT-BLAISE A PARTIR DU 1^{ER} JUILLET 2027
MESSES TOUS LES SAMEDIS A 18H00; A CRESSIER LES MOIS PAIRS
ET AU LANDERON LES MOIS IMPAIRS

MESSES TOUS LES DIMANCHES A 10H30; A SAINT-BLAISE

Certaines informations peuvent être modifiées, merci de vous référer
également à la feuille dominicale

www.cath-ne.ch/ votre paroisse, UP Neuchâtel Est, cliquer sur la photo
de notre église, Votre Feuille

Contact: Abbé Gérard Muanda - 079 367 79 32, Rue du Port 3,
2072 Saint-Blaise

Agent Pastoral, Sandro Agustoni - 077 427 84 59, Rue de l'Eglise 1,
2088 Cressier

Secrétariat des cures Cressier, Le Landeron et Saint-Blaise,

Unité Pastorale Neuchâtel Est

Secrétariat - Mobile 077 252 91 08

cure.cressier@cath-ne.ch; cure.st-blaise@cath-ne.ch

Secrétariat:

Mardi 08h30-12h00 Saint-Blaise - Mardi 13h30-17h00 Cressier

Jeudi 08h30-12h00 Saint-Blaise - Jeudi 13h30-17h00 Cressier

Autres communautés religieuses

Eglise Evangélique Marin

Dimanche à 9h30: culte avec St-Cène, école du dimanche et garderie

Mercredi à 20h: réunion de prières

Jeudi de 12h-13h30: Club d'enfants «Jeudi-midi» (7-11 ans)

Vendredi à 20h: Groupe de jeunes (dès 13 ans)

Nos rencontres ont lieu dans l'Espace Perrier, Rue Charles-Perrier 2

Pour les modalités d'organisation, nous vous invitons à consulter

notre site Internet: www.eeme.ch

SAINT-BLAISE

Curiosité ferroviaire

Le «Chocolat Express» à la gare de Saint-Blaise-Lac



Le «Chocolat Express» est une composition ferroviaire unique. Propriété des Transports Publics Fribourgeois TPF, elle circule ordinairement chaque jour entre Berne et Broc-Chocolaterie. Elle porte une livrée couleur chocolat (photo) qui donne un avant-goût à la visite de la fabrique de Broc.

Or, lundi 20 juillet passé, ce convoi a été «dérouté» par les TPF sur la ligne Fribourg-Anet-Neuchâtel pour les courses à l'horaire à la grande surprise des voyageurs et voyageuses car la fabrique de chocolat Su-chard, à Serrières a cessé sa production en 1990!

Le changement de parcours du «Chocolat Express» trouve une explication. Un chantier perturbe actuellement le trafic ferroviaire sur le trajet habituel de ce convoi entre Fribourg et Romont du 13 juillet au 21 août 2026. Aussi, les TPF l'engagent-ils momentanément sur d'autres voies... CZ

SORTIR DES DÉPENDANCES : RÊVE OU RÉALITÉ ?

Soirée Témoignage & Louange

AVEC

**DOMINIQUE & ELSBETH
FONTAINE**

Témoignage, chants de Jude 25, collation

Entrée libre

Vendredi 28 août 2026 - 20H00

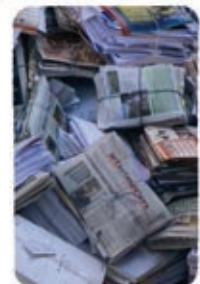
Espace Perrier

Charles-Perrier 2 - 2074 Marin



SAMEDI

**22
AOÛT**



RAMASSAGE DU PAPIER

**En faveur du Lieu de
vie Eglise Réformée du
Landeron**

Merci de préparer le papier en PETITS paquets bien ficelés
et de les déposer avant 8h00 au bord de la route à un
endroit bien visible.

UN TOUT GRAND MERCI POUR VOTRE SOUTIEN

LE LANDERON

37^e édition du Jazz estival du Landeron 2026, un régal en perspective

Cette année, encore une fois, Catherine Waelti a concocté un programme diversifié mêlant les exécutions talentueuses des six groupes de cette édition.

Et c'est parti le **jeudi 6 août** avec le groupe «**Armstrong's Ambassadors**». Cette formation unique est composée des meilleurs musiciens de jazz traditionnel d'Europe, qui non seulement jouent dans le respect du style, mais sont également très attachés au thème musical qu'ils traitent avec passion et enthousiasme. Avec Colin Dawson (tp/voc), Bernhard Ulrich (cl), John Service, (tb/voc), Simon Holliday (p/voc), Jimmy Wettach (b), Bernard Flegar (dr) cette soirée de rencontre extraordinaire de jazz traditionnel marquera le début d'une bien belle édition.

Jeudi 13 août, le groupe «**The Bowler Hats say goodbye!**» nous font l'honneur de donner leur ultime concert au Landeron. Ces musiciens avaient la cote sur la scène de la cour du Château et pouvaient s'enorgueillir d'une prestigieuse réputation. Un immense merci à Martin Zuber (bj/g/voc), Beat Jost (cl/ss), Hubert Mougin (p), Roland Hirsiger (tb), Didi Glauser (dr) et Jean-Marc Polier (b), des «Chapeaux melon et leurs Cuivres» qui ont fait vibrer les amoureux du jazz à maintes occasions.

Jeudi 20 août, Eric Luther présente son nouvel orchestre «**The Big Five**», groupe très inspiré par les célèbres «Brecht Sappier Big Four» de 1940. En cette soirée 2026, les musiciens revisiteront les grands standards du jazz, mais aussi les plus belles compositions du regretté Claude

Luter, père d'Éric. Cette soirée sera également l'occasion de rendre un vibrant hommage à Jacky Millet, décédé en 2024 à l'âge de 92 ans, un clarinettiste d'exception et pilier du jazz dont le talent a rayonné bien au-delà de son Jura natal.

Avec Eric Luter (t/voc), Frédéric Guitton (cl/voc), Christian Ponard (bj/voc), Jean-Pierre Dumontier (tb), Romain Ponard (sousa), la soirée peut se dérouler dans une ambiance jazzique des plus intense. À ne manquer sous aucun prétexte.

Le **jeudi 27 août**, le groupe «**Sons of Gumbo**» entrainera les spectateurs dans la joie de vivre de la Louisiane, avec ses couleurs et ses parfums. Un résultat explosif qui emportera dans un répertoire swing et New Orleans, une maîtrise des musiciens avec leurs instruments et les possibilités de créer des effets de percussion tout à fait étonnant. Animée par Thomas Kaltenbach (tb), Zarek Silberschmidt (bj), une touche neuveilloise avec Dani Breitenstein au piano, Dominik Schürmann (b), Samuel Duehler (dr), George Ricci (cl/ss/ld) la soirée s'annonce des plus festives en emportant le public vers des découvertes incroyables.

Jeudi 3 septembre, place à la formation «**Le Helvetic Hot Swing**», groupe à l'image de la Suisse multilingue, mais qui savent parler d'une seule et même langue, celle du jazz. Peter Bärswyl (ss/cl), Roland Hirsiger (tb) et Thomas Stampbach (g), figures emblématiques de la scène de jazz bernoise forment la partie germanophone et Jean-Marc Polier, (cb),

Didi Glauser (dr) et Hubert Mougin (p) représentent quant à eux la partie francophone. Un incroyable moment de l'âge d'or du jazz; une qualité de jeu qui conduit vers une irrésistible envie d'apprécier l'instant présent. Un mélange culturel qui donnera un résultat explosif.

Le jeudi 10 septembre le groupe de jazz Suisse, «**Le Swiss Tribe**» ou «**Swiss Tribute to Bechet**» viendra terminer cette 37^e édition du jazz estival. A cette occasion, les musiciens rendront hommage au grand clarinettiste et saxophoniste soprano américain (1897-1959). Il faut se préparer à vivre des instants pleins d'énergie et de bonne humeur. Thomas Winter (cl/ss), Jean-Pierre Burkhard (p), Raymond Graiser (vib/wbd/scat) et Stéphane Fisch (b) apportent chacun un bagage solide et beaucoup d'expérience des scènes jazziques d'ici et d'ailleurs. La combinaison du saxophone soprano avec le vibraphone, ou avec l'archet sur la contrebasse, est vraiment unique! Tout cela sans oublier les scats, les voix polyphoniques ou les batailles de planches à laver. Un vrai régal.

Informations

Les concerts ont lieu par tous les temps dans la cour couverte du Château de la Vieille Ville du Landeron.

Ouverture de la caisse: 19h et début des concerts 20h.

Pour plus de détails, visitez le site:

www.jazzestival.ch.

CP

SAINT-BLAISE

Concours de pêche Un gros silure



Le concours de pêche de la Société des pêcheurs à la traîne du Bas-Lac, du dimanche 20 juillet passé, a presque fait chou blanc. Un seul pêcheur a mis cap, peu après l'aube, avec son embarcation sur le lac.

François Gehrig, de Marin, a capturé un silure long de 1.04 m, pesant 5900 grammes.

Signe des temps: aujourd'hui, les pêcheurs à la traîne de notre lac n'attrapent pratiquement plus de truites, parfois encore quelques brochets,

L'augmentation de la température de l'eau du lac de Neuchâtel, qui est actuellement de l'ordre 25° C a provoqué un accroissement marqué du nombre de silures. Ce

poisson apprécie plus particulièrement les eaux chaudes. Il supplante désormais les espèces de poissons caractéristiques du lac. On le voit, cependant, apparaître sur les cartes des restaurants.

CZ

FC SAINT-BLAISE

Assemblée générale



Chers membres et amis du FC Saint-Blaise,

Nous avons le plaisir de vous convoquer à notre Assemblée Générale annuelle ordinaire, qui aura lieu le Mercredi, 19 août 2026 à 19h00 à la Cantine du terrain des Fourches

L'ordre du jour sera le suivant:

1. Appel
2. Adoption du dernier procès-verbal du 27 novembre 2025
3. Rapports d'activité du club a. Général, technique et sportif b. Mouvement juniors c. Agenda de fin d'année et de 2027
4. apport de la caissière
5. Rapport des vérificateurs de comptes
6. Acceptation des comptes 2025/2026
7. Cotisations 2026/2027
8. Admission / démissions
9. Election du président
10. Election du comité
11. Election des vérificateurs de comptes et des suppléants
12. Divers

A l'issue de l'Assemblée Générale, un apéritif sera offert. Il sera également possible de déguster une fondue. En cas d'intérêt, et pour des questions d'organisation, veuillez confirmer votre présence auprès de Victoria Roethlisberger au 079.375.48.18.

Au plaisir de vous rencontrer à cette occasion, nous vous présentons, Chers membres et amis du FC Saint-Blaise, nos salutations amicales et sportives.

Au nom du comité, le président: Benjamin Jaggi

SAINT-BLAISE

RC 5 – Rue de Neuchâtel – Avenue Bachelin Ouverture d'un grand chantier



La reconstruction complète de la route cantonale 5, entre le carrefour du Bas-du-Brel et du Giratoire du Vieux Pressoir, qui connaît un trafic de plus de 11'000 véhicules par jour, vient de commencer. Les deux lignes de trolleybus 101 et 107 empruntent aussi ce parcours.

Ces travaux constituent la 2^e étape de la réfection complète de la chaussée entre Monruz et Saint-Blaise, de ses infrastructures souterraines: eaux potables et usées mise en séparatif, électricité, téléseu, éclairage public, gaz et mise en place du chauffage à distance CAD et du nouveau revêtement de la route aujourd'hui en mauvais état.

Deux pistes cyclables intégrées à l'itinéraire Neuchâtel – Le Landeron, une bande végétalisée et arborisée, une limitation de la vitesse à 30 km/h dans la traversée de Saint-Blaise, des traversées piétonnes sécurisées, des arrêts de bus bloquants avec des quais surélevés ainsi que diverses installations techniques sont prévus dans ce chantier. Des mesures temporaires de circulation seront prises sur les rues latérales (avenue de la Gare, ruelle Crible, ruelle du Lac) pour assurer la sécurité des piétons et piétonnes et du personnel de chantier. Rappelons que l'Avenue Bachelin fut percée en 1908; précédemment le trafic passait par le centre du village. Un tramway y circula de 1921 à 1957 avant les trolleybus.

Le chantier, qui vient d'être ouvert (photo), trouvera sa conclusion à fin juin 2028. Son coût, de Monruz à Saint-Blaise, est estimé à 25 millions de francs. CZ

MARIN-EPAGNIER

Un festival dans le jardin

Le samedi 15 août 2026, le jardin de la Fleur-de-Lys 4 à Marin accueillera la première édition de son festival. Ce rendez-vous estival, en plein air, réunira musique live, dégustation de bières artisanales et restauration, dans une atmosphère conviviale de biergarten.

À 17h, Aureliano Tango Club, projet porté par le musicien argentin Aureliano Marin, ouvrira les concerts avec un power trio qui mêle l'âme du Río de la Plata, la liberté du jazz et des grooves intenses.

À 20h, My name is Fuzzy prendra le relais avec une pop électronique dansante, portée par un univers décalé où se mêlent boîtes à rythmes et synthétiseurs.

À 22h, le groupe Øxymore clôturera la soirée avec un rock puissant, mélodique et taillé pour la scène.

L'entrée est libre et les barrières s'ouvriront à 15 heures. Le festival aura lieu, même en cas de mauvais temps (sauf si, bien évidemment, une grosse tempête est annoncée). Il y aura une tente et la scène sera couverte. Des informations complémentaires seront accessibles sur les réseaux sociaux. DJ

Les modèles EV de Kia
Un nouveau jour se lève.

Désormais avec un leasing à 0%

KIA
Movement that inspires

En savoir plus.

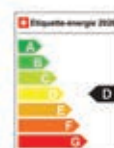
Storrer Automobiles
La qualité avant tout !

KIA
Since 2004

Grand pont 2 | 2087 Cornaux

+41 32 757 15 56 | info@storrerautomobiles.ch

Modèle illustré: Kia EV9 GT-Line 4x4 99.8 kWh aut., CHF 87'450.-, peinture mate CHF 2950.-, Toit vitré coulissant CHF 1750.- (TVA incl.), 18 kWh/100 km, 0 g CO₂/km, rendement énergétique D. Jusqu'à épuisement des stocks (chez les partenaires Kia participants). *Exemple de calcul de leasing à 0%: EV9 76.1 kWh, CHF 65'450.-, mensualité leasing CHF 549.-, taux de leasing 0%, taux de leasing eff. 0%, durée 24 mois, 10'000 km/an. Versement initial 25% (non obligatoire), assurance casco complète obligatoire non incluse. Le partenaire de leasing est Multilease AG. Une demande de leasing n'est pas accordée lorsqu'elle entraîne le surendettement du consommateur ou de la consommatrice. Moyenne de tous les véhicules neufs vendus en Suisse: 111 g CO₂/km selon le nouveau cycle d'essai WLTP. Les actions de leasing sont valables jusqu'au 28.2.2026 ou jusqu'à épuisement des stocks (chez les partenaires Kia participants). Sous réserve de modifications.



ÉGLISE CATHOLIQUE NEUCHÂTEL
Unité pastorale Neuchâtel est
Paroisse catholique romaine
de Cressier – Le Landeron – Saint-Blaise

CATÉCHISME
Inscriptions ouvertes !

Paroisses de Cressier, Le Landeron et Saint-Blaise

Une aventure de foi, d'écoute et de joie au sein de notre communauté !

La catéchèse est une belle occasion pour vos enfants et vos jeunes de découvrir la foi chrétienne et d'apprendre à connaître Dieu, qui les aime et les accompagne chaque jour.

À travers les récits de la Bible, les grandes figures de la foi et la vie des saints, ils sont invités à s'émerveiller, à poser leurs questions et à grandir dans une relation personnelle avec Jésus-Christ.

Dans un monde où les enfants cherchent des repères pour construire leur vie, la catéchèse les aide à découvrir le sens de l'existence, la force de l'espérance, la joie du partage et la confiance en l'amour de Dieu.

Première rencontre importante le **DIMANCHE 6 SEPTEMBRE** à 10h30 à Saint-Blaise
Messe d'ouverture de la catéchèse

À cette occasion, les enfants et les jeunes recevront une bénédiction pour leur année scolaire ainsi que pour leur cartable ou sac d'école, leur outil de travail.

Ils sont donc invités à venir avec leur sac !

Nous vous invitons chaleureusement à inscrire vos enfants !
Au plaisir de vous retrouver.

Inscriptions auprès de :
Notre responsable de catéchèse
M. Sandro Agustoni
077 427 84 59

Secrétariat des paroisses de Cressier, Le Landeron et Saint-Blaise
077 252 91 08

Par e-mail
cure.st-blaise@cath-ne.ch

Dieu t'aime. Il marche avec toi !

FÊTE NATIONALE ⁺

1^{er} AOÛT 2026
PLAGE DE SAINT-BLAISE

11:30 - 2:00
ENTRÉE LIBRE

LATÉNA

ANIMATIONS
Déjeuner offert
Balades à poney
Jeux
Initiation au cirque
Food trucks
Partie officielle
Hymne national par **MC Roger**

CONCERTS
Cor des Alpes
Yodleurs
Les Petits Chanteurs à la Gueule de Bois
DJ Booby Night

SPECTACLES
Voltige équestre
Les Sentinelles de la Rive par RêvOcirque et Anaya création

CASHLESS
Privilégiez les transports publics et la mobilité douce



PROGRAMME	
Dès 11 h 30	Déjeuner animé par des intermèdes musicaux de Cor des Alpes par Les Beutcheurs (dans la limite des quantités disponibles)
11 h 30 - 13 h	Balades à poney
Dès 12 h	Restauration et boissons
14 h - 18 h	Jeux proposés par la Ludotène
14 h	Concert du Yodleur Club
16 h 30	Spectacle de voltige équestre par la Voltige de Montmirail
Dès 17 h	Initiation au cirque
20 h - 20 h 30	Partie officielle (allocutions et interprétation de l'hymne par MC Roger)
20 h 45 - 21 h 45	Concert des Petits Chanteurs à la Gueule de Bois
22 h	Spectacle « Les Sentinelles de la Rive » par RêvOcirque et Anaya Création
Dès 23 h	Animation musicale avec DJ Booby Night

Dans le vent de l'actualité par Claude Zweijacker

Fête du Premier 1^{er} août

Guillaume Tell avait failli la torpiller



Pour rassembler les Suisses, l'Assemblée fédérale décida, le 26 juin 1890, de célébrer une fête nationale le 1^{er} août 1891, date du 600^e anniversaire de la signature du Pacte entre les trois cantons d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald (Nidwald et Obwald) qui constituent l'embryon de la Confédération.

A l'époque, l'intention n'était pas de faire du 1^{er} août une fête nationale répétitive explique Catherine Santschi dans l'ouvrage *Suisse – l'histoire et la légende des origines* récemment paru aux Editions Slatkine à Genève. Cette fête devait être exceptionnelle pour laisser un souvenir durable, particulièrement dans les esprits de la jeunesse.

Il y a 136 ans, les Suisses avaient encore besoin d'être réconciliés entre protestants et catholiques car les blessures de la guerre civile du Sonderbund, en 1847, n'étaient pas encore toutes cicatrisées.

Le Conseil fédéral, bientôt approuvé par l'Assemblée fédérale (Conseil national et Conseil des Etats réunis), décida que le Pacte de 1291, retrouvé en 1760 dans les Archives de Schwytz, constituait la référence absolue pour commémorer la naissance de la Suisse.

La première fête du 1^{er} août devait célébrer la signature du Pacte à la fois par une grande manifestation nationale à Schwytz et par une cérémonie plus modeste dans chaque commune du pays.

Cependant, l'attribution de la « grandiose » fête du 1^{er} août 1891 au canton de Schwytz par les autorités fédérales provoqua une rivalité entre les cantons de Schwytz et d'Uri. Les Urnais affirmaient que l'origine de la Suisse se trouvait dans leur canton grâce à l'acte de bravoure de Guillaume Tell qui avait éliminé le bailli Gessler.

Aussi, furieux les Urnais lancèrent-ils une souscription pour ériger une statue (photo) à Guillaume Tell, toujours présente à Altdorf, mettant ainsi en cause les manifestations de commémoration du Pacte de 1291.

Encore aujourd'hui, les historiens considèrent que l'existence de Guillaume Tell n'est pas prouvée, mais n'est pas impossible non plus, Grâce à leur sens du consensus la sagesse des Suisses l'emporta. La grande fête patriotique du samedi 1^{er} août 1891 déroula ses fastes à Schwytz mais elle fut prolongée, le dimanche 2 août, sur la prairie du Rütli (située sur la commune uranaise de Seelisberg), par la commémoration du serment du Grütli et l'interprétation de la cantate de Tell.

En 1892, le canton de Berne suggéra d'annualiser la fête du 1^{er} août. En 1899, le Conseil fédéral demanda aux cantons de sonner les cloches dans toutes les communes entre 20 h et 20 h 15 pour marquer l'unité du pays. Le 26 septembre 1993, le peuple suisse décida d'instituer, dès 1994, le 1^{er} août jour férié officiel.

Dans l'élan patriotique de la première fête de 1891, les restaurants de la Suisse furent invités à servir à leurs convives des menus appropriés. On trouve ces mets dans un des hôtels de l'Arc lémanique: «*Poulardes brochées à la Winkelried, Salade fraternité, Pouding Helvetia, desserts pacifiques...*»

Claude Zweijacker